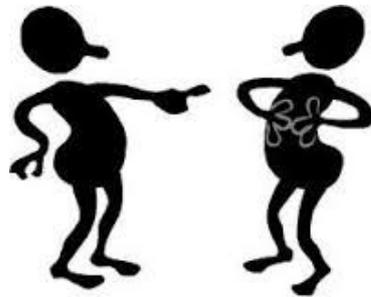




LABORATOIRE
PLURIDISCIPLINAIRE DE
CRIMINALISTIQUE

Les Erreurs Judiciaires



Dr. Guillaume Boudarham

guillaume.boudarham@lpc-expert.fr

2014

La gestion et l'exploitation d'une scène de crime
Palais des Arts de Vannes, 14-15 novembre 2014

Mis à jour en
février 2022



Introduction

Qu'est ce qu'une erreur judiciaire ?

Il n'y a pas de définition de l'erreur judiciaire dans le Code de procédure pénale

Le petit Robert, 2006

« condamnation civile ou pénale injustement prononcée »

Larousse en ligne

« erreur de fait d'une juridiction portant sur la culpabilité d'une personne et entraînant sa condamnation »

René Floriot (Avocat, *Les erreurs judiciaires*, 1968)

« L'homme le plus honnête, le plus respecté, peut être victime de la justice. Vous êtes bon père, bon époux, peu importe. Quelle fatalité pourrait vous faire passer pour un malhonnête homme, voire un criminel ? Cette fatalité existe, elle porte un nom : l'erreur judiciaire »



Introduction

En matière pénale, les *cours d'assises*, les *tribunaux correctionnels* ou les *tribunaux de police* peuvent commettre des erreurs

- **Nous nous limiterons ici aux erreurs judiciaires commises par les *cours d'assises***

Quelques erreurs judiciaires reconnues en France depuis 1945

Noms	Acquittement	Crimes	Années de prison
Daalouche Rida	8 mai 1999	meurtre	5 ans
Deshays Jean	01 février 1955	meurtre	6 ans
Agret Roland	25 avril 1985	meurtre	7 ans
Devaux Jean-Marie	27 septembre 1969	meurtre	8 ans
Mauvillain Guy	29 juin 1985	meurtre	6 ans
Dils Patrick	24 avril 2002	meurtre	15 ans
Machin Marc	20 décembre 2012	meurtre	6 ans
Abdelkader Azzimani et Abderrahim el-Jabri	02 juillet 2014	meurtre	12 et 15 ans
Loïc Sécher	24 juin 2011	viol	7 ans
Monique Case	05 mai 1966	meurtre	43 jours



Causes des erreurs judiciaires

- **Plusieurs causes peuvent être à l'origine d'une erreur judiciaire**

Roland Agret (*La justice à marée basse*, 1994)

« Une somme d'erreurs, de police, d'instruction, de justice, quelquefois il y a de la négligence, de l'acharnement, une enquête bâclée, des témoins qui mentent, un juge paresseux »

Jacques Vergès (avocat, *Les erreurs judiciaires*, 2002)

« Les juges sont des hommes comme tout le monde et, comme tels, sujets à l'erreur. Celle-ci n'est pas propre à un système judiciaire »

- **l'erreur judiciaire est inévitable car elle est de l'essence de l'homme**
- **la justice n'est pas infallible et elle peut se tromper**



Causes des erreurs judiciaires

Les erreurs judiciaires peuvent être classées en deux catégories* :

➤ **Les erreurs judiciaires imputables aux personnes**

▪ **Erreurs imputables aux non professionnels : accusé, témoins, etc.**

➤ **Les « faux » aveux**

- personnes fragiles (peur de la GAV, hâte que ça finisse, etc.)
- pratiques policières (brutalités, rédaction des PV, etc.)

➤ **Les « faux » témoignages**

- témoins qui sont de bonne foi (altération de la réalité, etc.)
- témoins qui mentent (pour protéger quelqu'un, etc.)

* A. Ficheau, Mémoire de Master 2 Droit et justice (2002)



Causes des erreurs judiciaires

➤ Les erreurs judiciaires imputables aux personnes

▪ Erreurs imputables aux professionnels : experts, enquêteurs, *etc.*

- Experts de justice

Experts suivis par les juges et une erreur d'expertise peut donc aboutir à une erreur judiciaire

- erreurs dues à l'expert (manipulation, interprétation, *etc.*)
- expertise vs contre-expertises : méthodes scientifiques différentes et/ou qui évoluent dans le temps (toxicologie), sciences inexactes (psychiatrie)

- Enquêteurs et/ou juges d'instruction

- une erreur judiciaire se crée parfois dès le début de l'enquête : GAV ou sur les lieux : prélèvements/conditionnement par les TSC
- enquête menée uniquement à charge : surcharge de travail ?



Causes des erreurs judiciaires

➤ Les erreurs judiciaires imputables au système

▪ Les lacunes de notre système judiciaire

• Influences exercées au cours du procès

- Influences extérieures : opinion publique, médias

« parfois né sans raison, le bruit public se développe en dépit de l'innocence judiciairement établie » (Maurice Lailler, 1897)

➤ Les médias respectent rarement la présomption d'innocence et la vie privée des suspects. Éléments à charge dévoilés au public et pas d'éléments à décharge (sauf contre-enquête) ...

- Influence du Président sur le vote des jurés

➤ Les jurés peuvent s'en remettre consciemment ou pas au magistrat professionnel remettant ainsi en cause leur intime conviction



Causes des erreurs judiciaires

Pour Jacques Vergès (*Les erreurs judiciaires*, 2002), les erreurs judiciaires peuvent être classées en quatre catégories :

- **« La faute originelle »**

- le préjugé religieux : *affaire Calas*
- le préjugé de caste : *affaire Dreyfus*
- les convenances sociales : *affaire La Roncière*
- la fausse logique du dossier : *affaire Rida Daalouche*
- par la logique délirante des cours : *affaire Rosalie Doise*

- **« De la religion des aveux »**

- ceux qu'on arrache par la torture : *affaire Mis et Thiennot*
- ceux qu'on extorque par la violence ordinaire : *affaire Deshays*
- ceux qu'on obtient d'un jeune homme immature : *affaire Deveaux*
- ceux qu'on soutire à un enfant : *affaire Dils*
- ceux qu'on accepte en dépit de leur incohérence : *affaire Dominici*



Causes des erreurs judiciaires

- **« Du bon usage des témoignages »**
 - ceux qu'on préfère : *affaire Solera*
 - ceux qu'on néglige : *affaire Guy Mauvillain*
 - ceux qu'on n'entend que d'une oreille : *affaire Ranucci*
 - ceux qu'on écarte : *affaire Violette Nozière*
 - ceux qu'on disqualifie : *affaire du courrier de Lyon*

- **« De l'utilisation des experts »**
 - en toxicologie : *affaire Marie Besnard*
 - en médecine légale : *affaire Marguerite Marty*
 - en psychiatrie : *affaire Dupriez*
 - en balistique : *affaire action directe à Lyon*
 - en « graphologie » : *affaire Dreyfus et Omar Raddad*



Causes des erreurs judiciaires

Erreurs judiciaires impossible à éviter mais on peut tout faire pour les éviter au maximum

- **Réforme déjà adoptée renforçant la protection de la présomption d'innocence (loi du 15 juin 2000)**

- **instauration de l'appel des verdicts en cours d'assises**
- **modification du régime de la garde à vue, etc.**

- **présence de l'avocat dès la première heure de garde à vue**

- **rassurer la personne gardée à vue**
- **conseils sur ce qu'elle peut ou ne pas dire**
- → **éviter les faux aveux, etc.**

- **possibilité de consulter un médecin**

- **enregistrement audio-visuel des auditions des mineurs**

- **vérifier l'adéquation entre le contenu des procès-verbaux et les déclarations du suspect en cas de contestation**



Causes des erreurs judiciaires

- **Formations complémentaires destinées aux professionnels de la justice : en particulier sur la force probante de la preuve scientifique**

- **Les magistrats**

la preuve scientifique est rarement remise en cause par les juges (et les jurés) qui font trop confiance aux experts : esprit critique ?

- **Les enquêteurs**

Formation des enquêteurs afin d'éviter que des erreurs soient commises dès le début de l'enquête

L'aveu devrait intervenir en fin d'enquête pour conforter les preuves matérielles recueillies et pas l'inverse

- **Les experts de justice**

Formations techniques (rapport de vraisemblance, *etc.*), éviter les raisonnements fallacieux ou péremptaires



Conclusions

- **Erreurs judiciaires : des causes multiples (non exhaustif !)**
- - imputables aux personnes (enquêteurs, experts, *etc.*)
- - imputables au système
- **Des solutions ont été envisagées pour limiter les erreurs judiciaires**
- **réformes**
 - instauration de l'appel des verdicts en cours d'assises
 - modification du régime de la garde à vue, *etc.*
- **suivre les recommandations de l'ENFSI sur l'évaluation probabiliste des indices / instauration d'un cadre logique pour les experts**
 - évaluation des indices selon les hypothèses de l'accusation et de la défense (production d'un rapport équilibré)